

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni le Jeudi 23 février 2023 à 18h00, à la salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 33 / Quorum : 17**

**Nombre d'administrateurs présents : 19**

**Nombre d'administrateurs représentés : 3**

**Administrateurs présents : 19**

Jean-Pierre	ANDRE
Marie-Claude	ANSANAY ALEX
Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Davy	COUREAU
Claude	DURAY
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Mustapha	HADDOU
Olivier	JEZEQUEL
Emmanuel	LOMBARD
Franck	LOMBARD
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

**Administrateurs représentés : 3**

Jean-François DURAND	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

**Objet : Personnes âgées – Association « Aide aux Familles à Domicile » AFD-UNA-73 - Versement d'un acompte sur la participation 2023**

*Rapporteur : Emmanuel LOMBARD*

L'AFD-UNA-73 est une association loi 1901 créée en 1947 qui réunit 100 salariés et 80 ETP.

Cette association a pour but de promouvoir et défendre l'ensemble des intérêts matériels et moraux des familles.

Pour ce faire, l'association pourra notamment :

- Apporter une aide aux familles en situation difficile par l'intervention d'un personnel qualifié en aide à domicile,
- Assurer des services d'aide aux familles, d'aide et d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou malades, de garde d'enfants de moins de 3 ans, ...

Par délibération 1<sup>er</sup> février 2022, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention d'objectifs et de partenariat avec à l'AFD-UNA-73 pour les années 2022-2024.

Par ailleurs, pour mémoire, le CIAS Arlysère, pour l'année 2022 a procédé au versement d'une subvention à cette association d'un montant globale de 15 300 €.

Afin de permettre à l'AFD-UNA-73 de poursuivre son action et de faire face à ses dépenses de début d'année 2023, il est proposé de lui attribuer un acompte sur participation 2023 correspondant à 50 % du montant de la subvention 2022 soit de 7 650 €.

**Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le versement d'un acompte sur participation 2023 d'un montant de 7 650 € à l'AFD-UNA-73 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance  
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

